

LES ANNÉES MACRON :

UNE DÉCENNIE DE GUERRE SOCIALE CONTRE LES MAL-LOGÉ·E·S





**Ce 31 mars 2026 marquera
la fin de la trêve hivernale.**

**Loin d'annoncer les beaux jours,
cette date signifie la remise à la
rue sans solution de milliers de
personnes qui avaient été hébergées
pour l'hiver ainsi que la reprise des
expulsions locatives, menaçant
directement des milliers de ménages
précaires. Cette année encore,
le bilan des expulsions risque
d'être encore plus dramatique que
l'année précédente, compte tenu
de l'aggravation de la politique du
logement menée par Emmanuel
Macron et ses gouvernements
depuis 2017.**

**Le groupe parlementaire LFI propose
un changement radical de politique
pour en finir avec cette catastrophe
sociale, indigne de la 7^{ème} puissance
économique mondiale.**

-
- 1. TOUS LES VOYANTS DU
MAL-LOGEMENT SONT AU ROUGE**
 - 2. CHRONOLOGIE DES OFFENSIVES
MACRONISTES CONTRE LE DROIT
AU LOGEMENT**
 - 3. DES COUPES BUDGÉTAIRES
À TOUS LES ÉTAGES**
 - 4. LES INSOUMIS EN PREMIÈRE LIGNE
POUR DÉFENDRE LES MAL-LOGÉS**

6

12

19

20

PARTIE 1

TOUS LES VOYANTS DU MAL-LOGEMENT SONT AU ROUGE

Une aggravation de
tous les indicateurs
depuis 2017

Nombre de
personnes
sans domicile :

2017 300 000 PERSONNES

2024 350 000 PERSONNES

Nombre de
personnes
mortes de
la rue :

2017 510 PERSONNES

2024 912 PERSONNES
dont 31 enfants de moins de 4 ans

Ménages en
attente d'un
logement
social :

2016 2,1 MILLIONS DE MÉNAGES

2024 2,9 MILLIONS DE MÉNAGES
un nouveau record

Nombre de
logements
sociaux
financés
en France
métropolitaine :

2016 124 226 LOGEMENTS SOCIAUX

2024 85 381 LOGEMENTS SOCIAUX
2^{ème} niveau le plus bas
de production en 19 ans

Nombre de
ménages
reconnus comme
prioritaires DALO
mais en attente
d'un logement :

2017 46 871
MÉNAGES

2024 110 324 MÉNAGES

En 2026, d'après la Fondation pour le logement des Défavorisés :

15 millions de personnes sont dans le "halo" du mal-logement, la crise du logement concerne donc plus d'un sixième de la population.

Parmi ces 15 millions :

- 4,2 millions de personnes mal logées.
- 5,7 millions de personnes en situation d'effort financier excessif

Sur la **rénovation énergétique** alors que l'objectif présidentiel initial en 2017 était d'éradiquer les cinq millions de passoires énergétiques en 10 ans, ce qui nécessiterait d'atteindre un niveau de près de 500 000 rénovations de passoires par an, **les objectifs fixés à l'Anah ne semblent pas suffisants pour les atteindre.** Dans sa Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), présentée début novembre 2024, le gouvernement annonçait un objectif de 400 000 maisons individuelles et 200 000 logements collectifs rénovés par an d'ici 2030. Mais dans la version présentée en décembre 2025, le gouvernement revoit à la baisse ses ambitions de rénovations performantes, avec

un objectif de 250 000 par an d'ici 2030. Mais quoiqu'il en soit, la réalité est toujours loin de ces objectifs.

Selon le rapport d'activité de l'Anah, **le nombre de logements rénovés en 2024 a diminué d'environ 35 % par rapport à 2023.**

Le nombre de logements rénovés s'établit à 249 427 en 2024, contre 505 126 en 2023. En 2025, 142 693 ménages ont sollicité cette aide au cours des trois premiers trimestres, une baisse encore significative par rapport à l'année précédente. Et si en 2024 le nombre de rénovations énergétiques d'ampleur augmente de 27,59 % à 91 374, il reste bien loin toutefois de l'objectif porté à 200 000.

La mise en œuvre de la loi **Kasbarian-Bergé dite “anti-squat”** a facilité les expulsions et a entraîné un **record historique d’expulsions locatives avec le concours de la force publique : 30 500 en 2025.**

2 à 3 fois plus de ménages sont partis avant l’action de la police ou de la gendarmerie pour éviter un traumatisme supplémentaire. Ces chiffres inédits dépassent le précédent record de 24 556 expulsions en 2024, 19 023 en 2023 et de 16 219 en 2022. Ce nombre était de 15 610 en 2017. Les expulsions ont augmenté de 29 % en 1 an et 223 % en 20 ans.

On constate un **niveau de pauvreté record :**

9,8 millions de personnes sont sous le seuil de pauvreté monétaire en 2023 (15,4% de la population), soit 650 000 de plus qu’en 2022 et 1,2 million de plus qu’en 2017.

Les conséquences concrètes de ces chiffres se ressentent dans une enquête IPSOS commandée par la Fondation pour le logement en octobre 2025 :

- 24% des répondants ont eu recours à l’aide financière de leurs proches contre 12% en 2021
- 14% aux aides alimentaires contre 6% en 2021
- 20% ont eu des difficultés à payer leur logement contre 13% en 2021

Cette situation dramatique n'a rien d'inévitable, elle est le **résultat direct de la politique gouvernementale depuis 2017**. Dérégulation du marché locatif, pénurie de logements publics accessibles, asphyxie des associations de médiation locative, flambée des prix et inflation galopante : tout concourt à fragiliser les locataires les plus modestes.



PARTIE 2

**CHRONOLOGIE
DES OFFENSIVES
MACRONISTES
CONTRE LE DROIT
AU LOGEMENT**

2017

- » **Coupe de 5€ dans les APL** dès le premier été du quinquennat.
- » **Baisse de 1,5 milliards d'euros de l'aide à la pierre en faveur des bailleurs sociaux.** Ils sont ainsi contraints à moins bien entretenir et réhabiliter les logements HLM ainsi qu'à réduire la construction de nouveaux logements sociaux.
- » Circulaire du ministre de l'intérieur Gérard Collomb qui organise le contrôle du statut des personnes dans l'hébergement d'urgence, **mettant à mal le caractère inconditionnel de l'accueil en hébergement d'urgence.** Elle prévoit d'instaurer dans chaque département des équipes mobiles chargées de mettre dehors les personnes sans-papiers.

2018

- » Mise en place de la Réduction de loyer de solidarité qui représente une **ponction sans précédent à hauteur de 1,3 milliards d'euros sur le budget des bailleurs sociaux.** Chaque bailleur social sera prélevé in fine à hauteur d'environ 4 % de ses loyers. Fragilisés, les bailleurs devront encore réduire la maintenance et l'investissement, au détriment des locataires.
- » Promulgation de la **loi ELAN qui favorise la vente à la découpe des HLM et crée le « bail mobilité »**, un nouveau bail précaire à destination des moins de 30 ans. Elle réduit également l'obligation de logements accessibles pour les personnes en situation de handicap de 100 % à 20 % dans les nouvelles constructions.
- » **Hausse du taux de TVA de 5,5 % à 10 % pour la construction de logements PLS et PLUS hors programme de rénovation urbaine** alors

que rien ne justifie une telle hausse et que les capacités financières des bailleurs sociaux sont contraintes. Elle constitue un frein majeur aux projets de construction et pénalise de fait les ménages demandeurs de logements sociaux.

2021

- » **Changement du mode de calcul des APL** entraînant une baisse d'allocations pour un tiers des bénéficiaires.

2022

- » Promulgation de la **loi 3DS qui amoindrit les objectifs de la loi SRU pour les communes déficitaires en logement social**. Au lieu de viser 20 ou 25 % de logements sociaux comme auparavant, les communes doivent désormais combler un tiers de leur retard lors de chaque période triennale. La loi 3DS a aussi supprimé la possibilité offerte aux préfets de reprendre aux maires carencés la compétence d'attribution de logements sociaux.
- » Dans le cadre de la loi « pouvoir d'achat » de juillet 2022, **la hausse des loyers via l'IRL (indice de référence des loyers) est fixée à +3,5 %** jusqu'au 2^{ème} trimestre 2023 pour les baux d'habitation. Cette mesure a été un coup de massue pour les locataires, entraînant une augmentation générale des loyers à un niveau jamais vu. Phénomène qui s'est accumulé à la hausse spectaculaire des charges locatives provoquée par l'envolée des prix de l'énergie.
- » Projet de **supprimer 14 000 places d'hébergement d'urgence** dans le cadre du budget 2023. Face à notre mobilisation, le gouvernement finit par reculer.

2023

- » Promulgation de la **loi Kasbarian-Bergé directement inspirée du Rassemblement national et adoptée grâce aux voix de ses députés**. Cette loi criminalise les locataires en difficulté et accélère les procédures d'expulsion, au mépris du droit au logement. Suite au vote de cette loi, les personnes sans-abris qui s'installent, pour se protéger des dangers de la rue, dans des logements vacants risquent jusqu'à **3 ans de prison et 45 000 € d'amende** et jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende pour les personnes qui s'installent par nécessité dans des locaux désaffectés à usage commercial ou professionnel. Les locataires victimes d'un accident de la vie, qui ne peuvent plus régler leur loyer, voient les délais minimum de procédure passer de 6 mois à 3 mois jusqu'à l'audience et la mise en place d'un échéancier de paiement pour éviter la résiliation du bail devient exceptionnel. Au cours des débats Kasbarian souhaitait même **rendre passible d'une peine de prison au même titre que les « squatteurs » les locataires ne pouvant plus payer leur loyers !**
- » Fin juillet, le gouvernement publie un **décret pour définir comme dé-cents et salubres des logements dont la hauteur est de 1,80 m**, contre 2,20 m selon la norme générale. Ce décret sera finalement annulé suite à un recours devant le Conseil d'Etat en août 2024.

2024-2025

- » Guillaume Kasbarian devenu Ministre du logement tente une nouvelle fois **d'attaquer le logement social avec un projet de loi qui visait entre autres à assouplir les quotas de logements SRU** en permettant aux maires de remplacer des logements sociaux par des logements locatifs dits « intermédiaires » (LLI). Il souhaitait également **accorder aux maires un droit de veto sur toute attribution HLM**, alors que les chiffres montrent que les attributions sur le contingent communal sont moins

sociales que les autres, et profitent moins aux ménages prioritaires, sans parler des risques accrus de clientélisme et de discriminations. Finalement la **dissolution a mis heureusement fin au parcours de ce projet de loi.**

- » Au sein du budget 2025, dans un climat d'austérité générale, le gouvernement **baisse d'un milliard d'euros le budget de MaPrimeRénov.** En parallèle, le gouvernement réforme ce dispositif. **Concrètement il est recentré sur les logements-passoires, et versera des subventions deux fois moins importantes qu'auparavant pour un ménage modeste effectuant une rénovation performante.** Quant aux simples gestes, ils seront largement recentrés sur la décarbonation, c'est-à-dire le changement de chauffage pour installer une pompe-à-chaleur en général, plutôt que l'isolation du logement.
- » En 2025, **Kasbarian a récidivé avec une proposition de loi qui attaquait le logement social.** Elle avait pour but de faciliter l'application de suppléments de loyer et permettre l'expulsion de leur logement social des ménages dont les ressources dépasseraient 20 % du plafond pendant deux années de suite. Grâce à la mobilisation du groupe Insoumis, cette proposition de loi a finalement été retirée avant d'être débattue dans l'Hémicycle.
- » La **loi Narcotrafic a créé un nouveau motif d'expulsion locative.** Ainsi, en cas de troubles « aux abords » du logement, un locataire et les autres membres de son ménage pourraient être expulsés. Le champ des motifs d'expulsions locatives est ainsi étendu, mêlant injustement et de manière disproportionnée ordre public et droit à la vie privée et familiale.
- » Sous-financées dans le budget 2025, les caisses de l'État dédiées à la rénovation sont presque vides dans certains territoires et des dossiers sont bloqués dès juin 2025. En conséquence, la ministre du Logement Valérie Létard, annonce la **suspension des guichets MaPrimeRénov' du 23 juin au 30 septembre** pour les rénovations performantes des logements individuels. Le gouvernement a prétendu sur le moment être

dépassé par l'ampleur des demandes d'aides, alors qu'au cours des trois premiers trimestres 2025, 77 000 rénovations d'ampleur ont été engagées, quand l'objectif était de 200 000 sur l'année. Lors de la réouverture du guichet, le gouvernement annonce **une baisse du plafond de travaux**, c'est-à-dire le montant maximal sur lequel le taux de subvention est calculé, de 30 000 euros, passant de 70 000 à 40 000 euros. L'insuffisance des budgets a amené l'Anah à prioriser les ménages très modestes pour la rénovation performante et à contingerer à 13 000 le nombre de ces rénovations à l'automne 2025. Si bien que de nombreuses demandes en attente en 2025 seront traitées en 2026 et que bien peu de demandes de rénovation en 2026 auront des chances d'être acceptées l'an prochain.

- » En juillet 2025, le gouvernement décide de **modifier le calcul des DPE**. Concrètement, cela **fait sortir du statut de passoire thermique près d'un million de logements** et réduit les incitations à la rénovation. Mais l'amélioration de la performance énergétique de ces logements, sans travaux, n'est qu'artificielle. Les ménages qui y habitent n'y ont aucun bénéfice : pas d'économie de facture, ni de meilleure santé.
- » Au cours des débats budgétaires pour 2026, Kasbarian et d'autres députés macronistes essayent en vain par voie d'amendement d'**exclure de l'accès à l'hébergement d'urgence les personnes sans-papiers**.

2026

- » L'Assemblée nationale a adopté une **proposition de loi macroniste prévoyant notamment de mettre fin au bail pour les agents publics n'ayant plus leur emploi d'origine** en liant ainsi le logement à un emploi. Le futur résidentiel d'un travailleur dépendra donc de la volonté de son employeur puisque ce sera ce dernier qui aura la possibilité de choisir si la personne doit quitter son logement ou non.

- » Le PLF pour 2026 adopté avec la complicité du PS prévoit que la **subvention de l'État à l'Anah passe de 2,3 à 1,5 milliard d'euros.**
- » Le nouveau **ministre du logement Vincent Jeanbrun souhaite augmenter le nombre d'expulsions locatives**, en sanctionnant ainsi systématiquement les personnes ayant commis un délit, « et leur famille » a-t-il insisté, en allant ainsi plus loin que la loi Narcotrafic.
- » **Suppression des APL pour les étudiants étrangers extra-communautaires non boursiers** dans le PLF 2026, public pourtant déjà extrêmement précarisé. Une mesure, copiée-collée du programme de Jean-Marie Le Pen en 2022, que les députés socialistes ont laissé passer en refusant de censurer le Gouvernement Lecornu.

PARTIE 3

DES COUPES BUDGÉTAIRES À TOUS LES ÉTAGES

Le logement a également été touché sur le plan budgétaire puisqu'entre 2016 et 2024 **l'effort public pour le logement est passé de 1,9 % du PIB à 1,5 %**. Dans le budget pour 2026, c'est une nouvelle baisse de 800 millions d'euros qui touche le budget du logement.

Prenant en compte l'ensemble des coupes budgétaires contre les aides au logement (baisse, désindexation, contemporanéisation, RLS,...) entre 2017 et 2026, les gouvernements macronistes ont baissé de 4,3 milliards d'euros le budget annuel des APL.

PARTIE 4

**LES INSOUMIS
EN PREMIÈRE
LIGNE POUR**

**DÉFENDRE LES
MAL-LOGÉS**

Derrière les chiffres, ce sont des trajectoires de vie qui sont directement impactées, et qui basculent pour certaines. Ainsi, quelques jours avant la trêve hivernale en octobre 2025, un homme âgé de 76 ans s'est suicidé lors de l'intervention d'un huissier et de policiers chargés de l'expulser de son logement, à Fécamp.

Face à cela **une autre politique du logement est possible**, portée par le groupe parlementaire la France Insoumise à l'Assemblée nationale.

Nous proposons notamment :

- la construction de 200 000 logements publics,
- l'encadrement des loyers sur tout le territoire et à la baisse en zones tendues,
- la mise en place de la Garantie Universelle des Loyers,
- l'interdiction des expulsions sans relogement et l'abrogation de la loi Kasbarian-Bergé,
- l'extension aux maires du pouvoir de réquisition des logements vacants,
- et la hausse du nombre de quotas de logements sociaux obligatoires, notamment à destination des jeunes et des personnes en situation de handicap.

NOS PROPOSITIONS DE LOI DÉPOSÉES SUR CES SUJETS :

- » Proposition de loi tendant à **rendre effectif le droit au logement**, n° 2601, déposée le mardi 21 janvier 2020 par Jean-Luc Mélenchon.
- » Proposition de loi visant à **prendre des mesures d'urgence pour protéger les locataires de la hausse des loyers et des charges**, n° 1209, déposée le mercredi 10 mai 2023 par William Martinet.
- » Proposition de loi visant à **répondre à la crise du logement chez les jeunes**, n° 1771, déposée le mardi 17 octobre 2023 par François Piquemal.
- » Proposition de loi visant à **contraindre les mairies à respecter les obligations prescrites par la loi en matière de développement du parc social**, n° 2037, déposée le jeudi 21 décembre 2023 par François Piquemal.
- » Proposition de loi visant à **moderniser la loi de réquisition des logements vacants** pour garantir le droit fondamental au logement, n° 2096, déposée le mardi 23 janvier 2024 par François Piquemal.
- » Proposition de loi visant à **mettre en place une régulation du marché locatif sur l'ensemble du territoire par un véritable encadrement des loyers, la mise en place de la garantie universelle des loyers et l'abrogation de la loi n° 2023-668** du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite, n° 647, déposée le mardi 3 décembre 2024 par François Piquemal.

- »» Proposition de loi visant à **élargir au parc social le gel des loyers des passoires énergétiques**, n° 738, déposée le jeudi 19 décembre 2024 par Aly Diouara.
- »» Proposition de loi visant à **étendre le pouvoir de réquisition des logements vacants aux maires** pour garantir le droit fondamental au logement, n° 1092, déposée le mardi 11 mars 2025 par Sébastien Delogu.
- »» Proposition de loi visant à **instaurer une accessibilité réelle des logements aux personnes en situation de handicap**, n° 1139, déposée le mardi 18 mars 2025 par Anaïs Belouassa-Cherifi.
- »» Proposition de loi constitutionnelle visant à **garantir le droit fondamental au logement**, n° 1193, déposée le vendredi 28 mars 2025 par Sandrine Nosbé.
- »» Proposition de loi visant à **généraliser et rendre effectif l'encadrement des loyers sur l'ensemble du territoire et à réduire les loyers dans les zones tendues**, n° 2225, déposée le mardi 9 décembre 2025 par Anaïs Belouassa-Cherifi.
- »» Proposition de loi visant à **garantir la mise à l'abri de la population face aux événements climatiques extrêmes**, n° 2333, déposée le mardi 13 janvier 2026 par Anaïs Belouassa-Cherifi.

ALERTE SUR LA DISPARITION DE L'ENCADREMENT DES LOYER !

En plus de ces propositions, la France insoumise alerte sur la fin de l'expérimentation de l'encadrement des loyers. Mise en place dans 69 communes, l'expérimentation s'arrêtera le 23 novembre 2026, sans nouvelle loi d'ici-là pour prolonger ou pérenniser le dispositif.

Pourtant l'encadrement des loyers a fait ses preuves. À Paris, selon une étude de l'APUR, sur la période de juillet 2023 à juin 2024, il a permis aux locataires d'éviter une hausse de 141€/mois, soit 1 694€ sur la période, par rapport à ce qu'auraient été les loyers sans encadrement. D'après un sondage IPSOS pour la Fondation pour le Logement, 87 % des Français sont favorables au dispositif.

Mais au-delà de conserver l'encadrement des loyers tel quel, nous proposons d'aller plus loin pour répondre à l'ampleur de la crise du logement. Nous voulons d'abord **étendre l'encadrement à l'ensemble du pays** car la cherté du logement ne se limite pas aux 69 communes expérimentatrices.

Surtout, **nous proposons de baisser progressivement les loyers** dans les zones tendues pendant 4 ans ainsi que de supprimer les compléments de loyers qui sont aujourd'hui massivement utilisés pour contourner l'encadrement. Enfin, nous proposons de renforcer les contrôles et les sanctions, afin de protéger les locataires et lutter contre les propriétaires délinquants.

L'irresponsabilité du gouvernement est grande.

Si l'encadrement des loyers disparaît, ce sont **des millions de locataires qui vont se retrouver avec de nouvelles hausses de loyer.** Ces augmentations alimenteront à leur tour les impayés locatifs, et en définitif, les expulsions locatives. À l'inverse, **la France insoumise propose de pérenniser l'encadrement des loyers et permettre que celui-ci baisse les loyers** pour qu'enfin les ménages modestes puissent respirer à nouveau et retrouver du pouvoir d'achat.



Groupe parlementaire La France Insoumise
126, rue de l'université
75007 Paris

Imprimerie Grenier
115-117 avenue Raphaël
94250 Gentilly

Mars 2026

© Tous droits réservés pour l'ensemble des textes et images.
Couverture et mise en page par Quentin Dessut, www.quentindessut.fr

